

<b>Section Bac</b>	<b>Spécialisation en sciences fiscales</b>		
<b>Nom de l'UE</b>	<b>Fiscalité directe approfondie : sociétés et associations</b> - Fiscalité approfondie - Procédure fiscale - Aspects fiscaux du droit comptable		
<b>Nom du professeur</b>	S. Thiry M. Loockx D. Wasserman		
<b>Niveau</b>	1	<b>Unité déterminante</b>	Oui
<b>Nombre de périodes</b>	120	<b>Pré requis pour</b>	Néant
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	9

### Objectif du cours

Permettre à l'étudiant, face aux différentes situations fiscales des entreprises et associations, en disposant des textes législatifs :

- d'appliquer les dispositions du Code des Impôts sur les Revenus (C.I.R.) et les procédures fiscales en vigueur, et en justifiant la pertinence de ses choix, pour :
  - traiter des dossiers fiscaux relatifs aux restructurations et transformations d'entreprises : mouvements du capital et de la prime d'émission, fusions, scissions, apport de branches d'activité ou d'universalité, acquisition d'actions propres, liquidation ;
  - traiter des dossiers fiscaux relatifs aux rapports entre les sociétés liées ainsi que les rapports entre les sociétés au sein de groupes : transferts indirects de bénéfices, flux financiers (dividendes, intérêts, redevances), récupération des pertes des filiales implantées à l'étranger, ... ;
- d'appréhender des régimes particuliers dérogeant au schéma classique de l'impôt des sociétés (G.I.E., G.E.I.E.,...);
- d'appréhender les principaux aspects de la fiscalité du secteur non marchand (ASBL et autres entités sans but lucratif, sociétés à finalité sociale, ...);
- d'analyser le traitement fiscal des libéralités et du mécénat.

### Contenu du cours

#### Restructurations et transformations d'entreprises

Le cours appréhende plus particulièrement :

- Les conséquences fiscales des mouvements du capital (augmentation, réduction de capital) et de la prime d'émission ;
- Le traitement fiscal de la liquidation ;
- Le traitement fiscal du rachat d'actions propres ;
- Le traitement fiscal des différentes formes de fusions et scissions ;
- Les apports de branches d'activité ou d'universalité, et leurs conséquences fiscales ;

#### Rapports entre sociétés liées

Le cours appréhende plus particulièrement :

- la problématique des transferts indirects de bénéfices entre sociétés liées,
- le traitement fiscal des flux financiers à l'intérieur d'un groupe de sociétés: dividendes, intérêts, redevances;
- le problème de la récupération des pertes des filiales et établissements stables implantés à l'étranger.

#### Fiscalité du non-marchand et régimes particuliers dérogeant au schéma classique de l'impôt des sociétés

Le cours appréhende plus particulièrement :

- Les régimes particuliers dérogeant aux règles de base de l'impôt des sociétés, et notamment les régimes bénéficiant de la transparence fiscale (GIE, GEIE, ...),
- Les règles fiscales applicables aux A.S.B.L. et autres entités sans but lucratif (Sociétés à finalité sociale,...)
- Le traitement fiscal des libéralités, du mécénat et du "sponsoring"

## Méthodologie

Cours magistral, mais la participation active des étudiants est sollicitée, spécialement en ce qui concerne l'étude de la jurisprudence et la réalisation des exercices.

## Supports

- Syllabus ;
- Eléments de jurisprudence ;
- Eventuellement, exercices.

## Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*en disposant des textes législatifs et de la documentation ad hoc,*

de présenter et d'expliquer les règles comptables et fiscales relatives :

- à la force probante de la comptabilité, et son rejet par l'administration fiscale,
- à l'évaluation d'au moins un poste du bilan;
- au traitement d'au moins une opération comptable complexe mettant

en jeu des dispositions spécifiques du droit comptable et du droit fiscal.

*face à des cas simples de restructuration ou de réorganisation d'entreprises, et d'opérations entre entreprises liées, décrits par des consignes précises et des documents adéquats,*

- d'en évaluer les conséquences fiscales, en les explicitant ;
- de rechercher la voie la moins imposée et de proposer une solution argumentée permettant l'optimisation fiscale ;

*face à la situation fiscale d'une association, décrite par des consignes précises,*

- d'en évaluer les conséquences fiscales, en les explicitant.

*face à au moins un litige usuel en fiscalité directe et indirecte, en disposant des textes législatifs,*

- de concevoir une démarche procédurale en justifiant la pertinence de ses choix.

## Evaluation

Examen écrit

## Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Evaluation certificative de 1ère session	Evaluation de 2de session
/	100%	/	100%